

Question écrite no 3427

Des mesures de soutien pour faire croître le PIB ?
Baptiste Laville (Verts)**Réponse du Gouvernement**

L'auteur de la question écrite évoque le lien qui existe entre l'évolution du PIB cantonal, publié récemment par les banques cantonales romandes, et l'évolution de la situation économique jurassienne. Il souhaite plus particulièrement savoir si, l'évolution réjouissante de ce PIB cantonal ces derniers mois, augure réellement d'une reprise économique dans tous les secteurs et si les aides étatiques accordées durant la pandémie l'ont été à bon escient.

En préambule, il convient de rappeler que le canton du Jura est l'un des principaux cantons manufacturiers de Suisse. Son secteur secondaire pèse 47,3% (moyenne entre 2011 et 2020) de son PIB, en raison notamment des parts élevées de l'industrie des machines et de l'horlogerie (26,6%). Cette part importante du secteur secondaire, essentiellement tournée vers l'exportation, rend l'économie jurassienne particulièrement sensible aux aléas de la conjoncture mondiale. L'évolution du PIB jurassien dans le cadre de la crise COVID en est le parfait exemple.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. **La prévision d'une augmentation du PIB jurassien de 5,7% en 2021 est-elle bien le signe que l'économie cantonale a été particulièrement dynamique et productive?**

Comme relevé en préambule, le PIB jurassien est particulièrement sensible aux variations conjoncturelles, comme l'illustre bien la baisse de 4,9% du PIB enregistrée en 2020. Les prévisions optimistes concernant l'évolution de cet indicateur doivent être modérées, étant donné l'effet de rattrapage que l'économie jurassienne subit actuellement et les amplitudes observées s'agissant de l'évolution de ce PIB jurassien durant les crises. Il est aussi judicieux de rappeler que ce PIB constitue l'un des facteurs d'observation de l'économie mais qu'il doit être pondéré avec d'autres.

2. **Pourquoi cette reprise économique, qui ne figurait pas dans le message concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au soutien des entreprises jurassiennes, mais qui devait certainement déjà s'amorcer en fin d'année 2020, n'a pas été perçue par le Gouvernement?**

Lorsque les crédits ont été validés par le Parlement cantonal, la situation, notamment sur le marché de l'emploi et au niveau des diverses mesures prises par les autorités (fermetures complètes de certains secteurs d'activité), il n'était pas possible d'évaluer avec précision l'évolution de l'économie, à très court et à court termes. L'effet de rattrapage évoqué plus haut a d'ailleurs surpris de nombreux instituts de recherche. Cette notion de reprise doit également être interprétée avec prudence, celle-ci étant très différente selon les domaines d'activité, le positionnement de l'entreprise dans la chaîne de valeur ou encore selon les marchés.

3. **Combien d'entreprises ont été soutenues par le crédit voté en décembre 2020?**

A ce jour, 1'009 entreprises ont été soutenues par ces mesures.

4. Comment le Gouvernement peut-il garantir que les entreprises qui ont été soutenues en 2021 au travers du crédit supplémentaire de 15 millions étaient réellement dans des situations extrêmement délicates?

L'axe central du dispositif jurassien est constitué par l'aide pour cas de rigueur. Il se base sur les chiffres ressortant des comptabilités des entreprises pour l'octroi des aides. Contrairement à d'autres cantons, qui ont opté pour un système de mesures d'atténuation des effets de la crise sur une base forfaitaire, le système jurassien tient donc compte de la situation financière exacte de l'entreprise pour accorder une aide. Il évite ainsi des phénomènes de sur-indemnisation.

5. Les mesures de soutien aux entreprises octroyées en 2021 qui devaient sauver des structures d'une faillite imminente, n'ont-elles pas parfois soutenu la croissance d'entreprises qui avaient alors déjà surmonté la crise?

A ce jour 20,7 millions ont été engagés (dont 13 millions à charge de la Confédération). Près de 58% de ces montants ont été accordés à l'hôtellerie et la restauration, secteurs qui ont été et qui restent fortement touchés. Les soutiens financiers ont été octroyés sur la base des comptabilités des entreprises. Une grande partie de ces aides a été versée, pour 2021, sous forme d'avances. Si, sur la base de la remise des comptes en 2022, il est constaté que la société se trouve dans une situation financière positive, l'avance accordée se transformera en prêt, ce qui évite de soutenir la croissance de ces entreprises. Il est également utile de préciser que la contribution financière au titre des cas de rigueur se limite à une couverture de maximum 80% des charges jugées incompressibles non couvertes. Le solde est supporté par l'entreprise qui est ainsi contrainte de trouver des arrangements avec ses créanciers voire d'utiliser certaines réserves.

6. Combien des entreprises soutenues en 2021 sont aujourd'hui en pleine croissance économique?

Il est impossible de répondre à cette question, tant que les comptes 2021 ne sont pas à disposition. Mais encore une fois, le système jurassien mis en place doit permettre d'éviter des effets de sur-indemnisation.

7. Pourquoi la croissance du PIB jurassien pour 2022 n'est annoncée qu'à 1,6% alors que la moyenne romande sera de 4,2%?

On peut estimer à ce stade que les effets de rattrapage soudains constatés en 2021 pour l'économie jurassienne se répercuteront en 2022 sur l'ensemble de l'économie romande. Par ailleurs, le contexte économique européen et mondial, dont l'économie jurassienne est fortement dépendante, rend les prévisions extrêmement compliquées.

Delémont, le 7 décembre 2021

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

